

REPUBLIQUE DU BURUNDI

TABLE RONDE DES PARTENAIRES



Bujumbura, 24-25 mai 2007

**Plaidoyer pour des politiques Publiques
efficientes porteuses de changements réels
dans la vie des Burundais**



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	2
II. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE.....	2
II.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	2
II.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	3
III. CONTRAINTES ET PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER.....	5
IV. REFORMES ENGAGEES ET VISION DU GOUVERNEMENT POUR LE REDRESSEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS.....	7
IV.1. EN MATIERE DE GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	7
IV.1.1. La restructuration et la modernisation des corps de défense et de sécurité :	7
IV.1.2. Consolidation de l'Etat de droit et modernisation de la justice.....	7
IV.1.3. Réforme de l'Administration Publique	8
IV.2. EN MATIERE DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE	8
IV.2.1. Au niveau macroéconomique.....	8
IV.2.2. Politiques sectorielles plus efficaces.....	9
IV.3. EN MATIERE SOCIALE	9
V. CONTENU ET PORTEE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP	9
V.1 ORIENTATIONS GENERALES	9
V.2. LE PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2007-2010	12
VI. CONCLUSION	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux indicateurs de la pauvreté au Burundi 1993-2006.....	4
Tableau 2 : Niveau de dépenses sociales pour un développement humain ambitieux à l'horizon de 2010.....	10
Tableau 3 : Besoins en financements pour la période 2007-2010 (en millions \$)	13

I. INTRODUCTION

Le pari de la paix que viennent de remporter les nouveaux dirigeants du pays porte en lui le challenge de réponses adéquates aux légitimes attentes de populations éprouvées par plus d'une décennie de guerre. La Table Ronde du 24-25 mai 2007 constitue une réponse pour la mobilisation des financements pour parer au problème urgent de la pauvreté qui s'est aggravée et qui ne peut continuer ainsi au risque de mettre en péril le pas déjà franchi par le Burundi dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la remise en marche des institutions.

L'enjeu principal de cette Table Ronde est de favoriser le passage de la phase d'urgence à la phase de développement qui passe nécessairement par des progrès dans la maîtrise du processus de développement. Ainsi, un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du CSLP pour la période 2007-2010 qui fait objet de cette Table Ronde, reprend dans son ensemble les principaux objectifs de reconstruction du pays et de consolidation de la paix. Il traduit au cours des quatre prochaines années les orientations du Gouvernement contenues dans le CSLP, en actions et mesures visant le rétablissement de la sécurité, la relance des économies locales et la réduction de façon significative de l'incidence de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le Gouvernement burundais souhaite que la communauté internationale, après avoir soutenu le processus qui a ramené la légalité institutionnelle au Burundi et après avoir répondu à l'appel lancé par le gouvernement dans le cadre du Programme d'urgence, puisse consolider les acquis de ce dernier à travers un appui financier conséquent destiné à réhabiliter le peuple burundais dans ses aspirations de bien être et d'épanouissement économique et politique.

II. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE

II.1. Contexte politique

Sur le plan politique, la crise de 1993 a provoqué une grave crise institutionnelle qui a considérablement affaibli les capacités de l'Etat à assurer ses missions essentielles : la sécurité des personnes et des biens et l'encadrement du développement économique et social.

C'est dans ce contexte de dégradation sociale, économique et institutionnelle qu'un processus de paix a été engagé en 1998 par des négociations inter-burundaises avec une médiation internationale et l'implication effective des pays de la sous région et de la communauté internationale. Ces négociations, qui ont duré deux ans à Arusha, ont abouti à la signature, le 28 août 2000, de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Cet Accord a constitué la plate-forme politique pour l'arrêt de la guerre, le rétablissement de la paix et de la sécurité et le renforcement de la réconciliation nationale.

En effet, l'accord d'Arusha a conduit à la mise en place d'une nouvelle Constitution, d'un Gouvernement et d'une Assemblée Nationale de Transition et a aussi permis au Burundi de renouer le dialogue avec la communauté internationale.

La signature des Accords de cessez-le feu avec les mouvements armés a enclenché une dynamique de relance du processus démocratique et un nouvel état d'esprit de réconciliation nationale. Ceci a permis la démobilisation de la majorité des ex-combattants. Parallèlement aux activités de démobilisation, un processus d'intégration des combattants des différents Partis et Mouvements Politiques Armés, des membres des anciennes forces armées et de l'ancienne police a donné lieu à une profonde restructuration des corps de défense et de sécurité du pays. Cette dynamique a aussi

enclenché l'organisation d'un référendum constitutionnel en Février 2005, des élections locales, législatives, présidentielles et collinaires de Juin à Septembre 2005.

Le dernier Mouvement Rebelle « le PALIPEHUTU FNL » a signé l'accord de cessez le Feu avec le Gouvernement du Burundi le 7 septembre 2006. Pour le moment, il reste la question de mise en œuvre des mécanismes conjoints de cessez le feu entre ce mouvement et le gouvernement du Burundi.

Sur le plan institutionnel et judiciaire, le parlement tient régulièrement ses sessions et vote annuellement le budget de l'Etat tandis que la Cour des comptes commence à publier ses rapports sur la gestion financière de l'Etat. La Cour et la Brigade anti-corruption ainsi que l'inspection Général de l'Etat récemment créées sont actuellement fonctionnelles. A cela s'ajoutent la promulgation d'une loi instituant la différenciation des postes politiques et postes techniques ainsi que la création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

Les négociations pour la mise en place des Mécanismes de justice de transition engagées entre le Gouvernement et les Nations unies atteignent aujourd'hui un niveau décisionnel. La société civile quant à elle, joue son rôle de contrôle de l'action gouvernementale malgré ses capacités limitées, en informant les citoyens sur les grands enjeux politiques et économiques du pays.

Tout en soulignant que beaucoup reste à faire pour consolider les réformes initiées dans le domaine de la sécurité, de la justice, et de la gouvernance, on peut affirmer que la mise en place des institutions démocratiques est une étape décisive dans la restauration de la paix et l'instauration d'un Etat de droit.

II.2. Contexte socio-économique

La précarité des conditions de vie des populations et les stratégies de survie des ménages se reflètent bien dans les composantes de l'Indicateur du Développement Humain (IDH).

En effet, l'IDH qui est une mesure composite mesurant les progrès socio-économiques durant plusieurs décennies de développement, traduit de façon éclatante le retard pris en matière d'alphabétisation, de niveau d'espérance de vie et de revenus des ménages.

En 2004, le Burundi se classait parmi les pays accusant le plus de déficits en matière de revenus monétaires et d'espérance de vie. Le retard accusé depuis plusieurs décennies ne peut être comblé que progressivement, sur plusieurs générations. Avant la crise, en 1992, il était de 0,385. Depuis 1993, il n'a pas cessé de décroître pour se situer en 2004 à 0,339 soit une baisse moyenne par an d'environ de 3 %. Ce recul est dû principalement à la baisse de l'espérance de vie et la chute de revenus monétaires. La baisse de l'indice du PIB a été de 25 % et celle de l'espérance de vie de 21 % (Sida, autres maladies et guerres) en l'espace de 12 ans. Le taux de scolarisation du primaire est passé de 70 % en 1991-92 à 50 % en 1997-98 soit une chute de 30 % en six ans, avant de remonter à plus de 70% aujourd'hui grâce à la mise en œuvre des mesures volontaristes dans le domaine.

En matière d'alphabétisation, le taux reste relativement faible se situant en 2006¹ à 49 %, avec un taux de 45,3 % en milieu rural. Des progrès ont été enregistrés depuis 1990, le taux global annuel moyen de croissance du taux d'alphabétisation ayant été de 1 %. Le milieu urbain a enregistré de meilleures performances avec une discrimination très nette en défaveur des femmes.

¹ Enquête QUIBB 2006, MPDRN Juin 2006

Dans le domaine de la scolarisation primaire, la tendance générale se caractérise par des progrès assez significatifs. En effet, depuis Août 2005, le nouveau gouvernement issu des élections a fait l'objectif de scolarisation universel sa priorité. C'est ainsi qu'il a décidé, depuis l'année scolaire 2005-2006, la gratuité de l'enseignement primaire. Ainsi, le taux net de scolarisation est passé de 53,8 % en 2002 à 73,6 % en 2006 (avec un taux de 89,4 % en milieu urbain et 71,5 % en milieu rural). En revanche, le rendement du système scolaire reste faible, avec un taux d'abandon au primaire de 20,3 % en 2006. Les taux d'abandon sont plus forts pour la tranche d'âge de 7 et 8 ans, autour de 40 %. Dans l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation reste encore très faible, 12,3 % en 2006 contre 8,2 % en 2002. Dans les zones rurales, le taux net de scolarisation se situe autour de 8 % contre 35 % en milieu urbain. L'écart au niveau des taux de scolarisation entre garçons et filles s'accélère dès les premières années du cycle secondaire ; les filles accusent 10 points en moins par rapport aux garçons.

Au niveau de l'accès aux services de santé, le niveau de desserte des centres de santé est encore faible. En milieu rural, le taux d'accès de la population à un centre de santé pour l'année 2006 (moins de 30 minutes pour accéder à un centre) est de 18 % contre 74 % en ville. Les causes de décès ont très peu varié, 80 % des décès enregistrés en 2002 ont été imputables au Sida, au paludisme et à la tuberculose. Cette tendance lourde commence à changer grâce fondamentalement à la nouvelle politique du Gouvernement lancée depuis décembre 2005 de rendre gratuits les soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les mères qui accouchent. Aussi, des progrès notables ont été enregistrés ces dernières années au niveau du Sida, avec un taux de prévalence de 3,4 % en 2006 contre près de 4 % avant 2002.

Toutefois, le nombre d'enfants orphelins du Sida et des enfants vulnérables est encore important, près de 800.000 personnes en mars 2006. Le nombre d'orphelins du Sida sont 120.000 en 2006. L'insuffisance des moyens budgétaires pendant plusieurs années, le délabrement de plusieurs infrastructures de base et le déficit considérable en personnels de santé ont conduit à une dégradation importante de la qualité et de l'accessibilité aux soins, en particulier pour les pauvres et les populations vivant en milieu rural. Les taux de mortalité sont toujours aussi élevés, se situant à 129‰ pour la mortalité infantile et de 800 pour 100.000 naissances vivantes, pour le taux de mortalité maternelle. L'espérance de vie a reculé de 8 ans se situant à 43,6 ans en 2004 contre 50,2 ans en 1992.

Le recul de l'IDH est imputable aussi à la baisse du revenu monétaire. En effet, le PNB par habitant est passé de 182 \$ en 1995 à moins de 100 \$ en 2006, soit une baisse de 45 % en l'espace de 10 ans. Cette baisse continue de revenus s'est traduite par la détérioration de l'état nutritionnel des populations et l'emploi précoce des enfants à de multiples tâches productives pour assurer la survie des familles. Le nombre de calories par jour et par habitant est passé de 2.349 Kcal en 1993 à 1443 Kcal en 2006. Le taux d'activité constaté par l'enquête QUIBB en 2006 a été de 56 %.

Ce tableau négatif de l'IDH s'est accompagné d'une pauvreté extrême qui a doublé en dix ans, passant de 35 % en 1993 à 70 % en 2004. Cette massification de la pauvreté a plus touché les zones rurales que les villes. Les résultats de l'enquête QUIBB 2006 indiquent que cette tendance s'est encore renforcée puisque 77 % des ménages interrogés considèrent que leur situation est « beaucoup plus mauvaise » et un « peu plus mauvaise » entre 2005 et 2006. Ce constat d'appauvrissement des populations rend problématique la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Les principaux déterminants de cette pauvreté en milieu rural sont le développement de l'insécurité empêchant les populations à cultiver, les faibles rendements des terres, l'exode rural vers d'autres pays, la forte pression démographique sur les terres et la sécheresse. En milieu urbain, la chute de revenus est liée à plusieurs facteurs en particulier l'accroissement du chômage consécutif à la

fermeture des entreprises pendant les années de crise et au marasme économique général qui a miné toutes les activités économiques.

Au niveau nutritionnel, du fait de la sécheresse, de la chute des productions agricoles et les très faibles revenus monétaires des populations, le seuil critique de 2.500 Kcalories (céréales+légumes+tubercules) par personne est loin d'être atteint dans l'ensemble des provinces ; il n'a cessé de dégringoler depuis 1994 en passant de 2.339 Kcal pour atteindre 1.443 Kcal en 2006. Cette situation a poussé le PAM à mettre en place un programme de distribution de vivres pour limiter la faim et les effets de la malnutrition.

L'ampleur de la pauvreté a eu des impacts sur les stratégies d'adaptation des ménages pauvres dans la maximisation de leurs revenus. Cela s'est traduit par la diversification des revenus. Ainsi, en 2006 le revenu des ménages est assuré à 52% par le chef de ménage, 26,8 % par le conjoint, 17,3 % par les enfants et 4,1 % par d'autres ressources. L'emploi précoce des enfants pour aider la famille est fortement utilisé surtout en milieu rural.

Malgré le panorama négatif de la pauvreté au Burundi, les activités de plusieurs secteurs économiques reprennent lentement, avec le rétablissement des services essentiels comme l'eau, l'électricité, l'éducation et la santé. Le niveau des activités agro-pastorales est en crescendo malgré le manque d'intrants et de moyens de production ainsi que des conditions climatiques défavorables.

Cette situation suscite un climat de confiance parmi les populations en témoigne le mouvement de retour progressif des réfugiés et des déplacés intérieurs.

Tableau 1 : Principaux indicateurs de la pauvreté au Burundi 1993-2006

Indicateurs	1993	2000	2004	2006
Taux de pauvreté en %	35,0	67,0	70,0	
Populations n'ayant pas accès à l'eau potable en %	46,1	52,3	46,6	50,0
Populations accédant à un centre de santé de base se situant à plus d'une heure de temps en %				51,5
Taux d'analphabétisme	61,0	58,0	57,2	61,0
Taux Net de Scolarisation primaire			60,0	73,6
Nombre de calories par personne	2.349	1.674	1.707	1.443
Nombre d'enfants orphelins et vulnérables				800.000
Nombre d'orphelins du Sida		230.000	200.000	120.000
Taux de prévalence VIH/SIDA en %			3,2	
Espérance de vie (en années)	48,2	40,6	43,6	

Sources : ISTEEDU, base de données DHD 2005 et QUIBB 2006

III. CONTRAINTES ET PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

Après une année et demie d'efforts de normalisation, le Burundi connaît des avancées significatives sur la voie de la bonne gouvernance malgré la survivance de quelques séquelles liées au passé.

Sur le plan politique, les défis auxquels l'Etat Burundais à travers ses institutions (présidence, gouvernement, administration publique, etc.) est confronté sont de différentes formes. D'une part, ils relèvent de la nécessité de renforcer l'indépendance des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). D'autre part, de la réussite du programme de mise en place des forces de sécurité impartiales et l'intégration réussie des réfugiés et des déplacés. Il s'agit enfin de la mise en application de mécanismes conjoints de cessez le feu entre le gouvernement et le FNL PALIPEHUTU ainsi que la mise en place des Mécanismes de justice de transition.

L'enjeu majeur pour ces défis est d'opérer les changements dans les mentalités d'une part, vers plus de tolérance et de coexistence pacifique et, d'autre part, dans le mode de fonctionnement des institutions garantissant la transparence et l'efficacité des politiques publiques.

Sur le plan de la réinsertion et la réintégration des réfugiés et déplacés, le processus de rapatriement s'est accéléré à partir de 2004. Entre 2004 et 2006, 288.000 burundais vivant dans des camps de réfugiés, surtout en Tanzanie, sont rentrés avec l'appui du HCR. Les réfugiés burundais vivant encore à l'étranger sont au nombre de 509.000 personnes dont 320.000 sont installés en Tanzanie et 165.000 en RDC. Sur les 320.000 personnes vivant en Tanzanie, 209.000 sont installées depuis 1972. Le principal facteur limitant le retour c'est la terre. L'accélération des mouvements de retour a créé une forte pression sur les terres et les équipements collectifs qui ont été détruits pendant la guerre. La coordination entre les institutions d'urgence (HCR, PAM, Unicef, etc.) et les structures de développement (ministères techniques, projets de développement, etc.) est encore très insuffisante. Les difficultés d'intégration des réfugiés et des déplacés sont nombreuses. Elles peuvent saper les efforts de réconciliation nationale si elles ne sont pas aplanies assez rapidement. Le retour et la réinstallation des réfugiés et déplacés constitue un défi important et complexe pour les nouvelles autorités gouvernementales pour plusieurs motifs :

- le temps d'attente est long pour les rapatriés avant leur réinstallation du fait du retard pris pour la construction des villages ruraux et des habitations adéquates ;
- l'importance des conflits fonciers et l'amenuisement des terres domaniales rendent à la fois l'exercice difficile pour la création de nouveaux lotissements et la difficulté de compensations foncières pour les personnes sinistrées lors de leur installation dans des provinces moins peuplées ;
- certaines terres des réfugiés de 1972 qui ont été redistribuées sont frappées par le principe de prescription ;
- plusieurs réfugiés de 1972 et déplacés de 1993 n'ont jamais disposé de terres ;
- l'attentisme et la peur des vengeances poussent les réfugiés et les déplacés à préférer certains sites sur d'autres pour être au sein de leur communauté

Sur le plan social, les défis auxquels le gouvernement du Burundi est confronté sont plus liés à satisfaire les besoins inhérents aux mesures prises en matière de gratuité scolaire et des soins de santé. En effet, dans le but d'atteindre rapidement les objectifs du Millénaire spécialement : i) l'éducation universelle pour tous, ii) la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et iii) l'amélioration de la santé maternelle, le gouvernement a décidé la gratuité de l'enseignement dans le primaire à partir de la rentrée scolaire 2005 – 2006 et la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et des mères qui accouchent.

La réponse des populations a été immédiate et on observe un afflux massif des élèves en première année primaire dans toutes les provinces du pays et particulièrement dans celles où le taux de scolarisation est le moins élevé d'une part, et d'autre part, la pression sur les hôpitaux.

Cette pression aussi bien au niveau sanitaire qu'éducatif demande une augmentation considérable des ressources financières que le pays n'est pas en mesure de mobiliser sur le seul plan intérieur. L'enjeu pour ces actions, est de pouvoir compléter les actions qui sont déjà engagées dans le cadre du programme d'urgence en vue de contenir ces effectifs aussi bien sur le plan infrastructures que sur le plan qualité des prestations.

IV. REFORMES ENGAGEES ET VISION DU GOUVERNEMENT POUR LE REDRESSEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

IV.1. EN MATIERE DE GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords d'Arusha et de la consolidation du processus de paix, le Burundi a déjà entrepris et continue à engager plusieurs reformes principalement dans le domaine de la sécurité, de la justice ainsi que de l'administration publique.

IV.1.1. La restructuration et la modernisation des corps de défense et de sécurité :

Le programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DRR) qui comprend l'intégration des anciennes forces belligérantes, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des ex-combattants est stratégique pour la stabilité des institutions et la gestion efficiente des ressources publiques. Il bénéficie actuellement d'un financement de 55 millions \$ dont 33 millions \$ sont financés par un don de l'IDA. A cela s'ajoute le financement du programme régional de démobilisation (MDRP) pour 45,4 millions\$.

Le processus de DRR a débuté officiellement en décembre 2004, en ayant pour objectif la démobilisation de 55.000 combattants. En mars 2007, 20.400 sont démobilisés depuis le début du programme de démobilisation. L'objectif est d'arriver à mettre en place un effectif de la FDN compatible avec les moyens budgétaires du pays et d'accompagner les militaires démobilisés à se reconvertir dans la vie économique. Dans cette perspective, un recensement des forces de sécurité est programmé pour le mois de juin 2007 en vue d'arrêter une stratégie et un programme de démobilisation plus accéléré selon une approche transversale impliquant tous les ministères économiques.

Le renforcement de ce processus de réintégration des démobilisés et de professionnalisation des forces de sécurité vise à garantir la sécurité personnelle et économique des populations, facteur important pour accélérer le désarmement des populations civiles dans la réussite de la dynamique d'instauration des institutions démocratiques et des institutions judiciaires.

IV.1.2. Consolidation de l'Etat de droit et modernisation de la justice

Le gouvernement considère que le retour à une *gouvernance apaisée*, respectueuse des décisions démocratiques prises par le peuple à travers les diverses consultations démocratiques pour la mise en place des institutions restera tributaire pour les prochaines années du raffermissement de la culture de la paix, du développement des pratiques démocratiques saines, du respect des droits humains et de l'enracinement des valeurs de tolérance et de cohésion nationale. Le Président de la République s'est engagé personnellement, lors du lancement des travaux pour la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, à créer toutes les conditions pour que cette institution puisse remplir librement et efficacement sa mission.

Le gouvernement est résolument engagé à prendre toutes les dispositions pour atteindre cet objectif de *gouvernance apaisée* en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement de toutes les institutions issues de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation notamment en mettant en place la Commission Vérité et Réconciliation et la chambre spéciale. Cette orientation se traduira également par le renforcement du contrôle gouvernemental et parlementaire sur les forces armées, la police et les services de renseignements ainsi que par l'engagement des opérations de désarmement des populations

civiles tout en veillant à la mise en place d'une Police Nationale Burundaise formée et préparée pour assurer la sécurité physique et économique des populations.

Par ailleurs, soucieux d'assurer la réconciliation nationale comme premier pas vers la sortie définitive de crise et de stabilité des institutions, le gouvernement et les Nations Unies ont défini conjointement une stratégie nationale de consolidation de la paix qui se traduira par des actions en direction de l'armée, de la police et des démobilisés en vue de créer les meilleures conditions de stabilité politique du pays. A cet égard, le gouvernement a pris les engagements ci-après :

- le respect des équilibres ethniques et politiques prescrits par la Constitution tant au niveau civil que militaire ;
- la mise en place d'ici 2008, après un débat national, des institutions de lutte contre l'impunité, prescrites par les accords d'Arusha, de la Commission Vérité et Réconciliation et de l'institution judiciaire devant juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité tout en étudiant les possibilités d'amnistie pour certaines catégories de crimes dans le cadre de la réconciliation et de la consolidation de la paix durable entre burundais ;
- la création d'espaces et d'opportunités pour le prolongement du dialogue national entre toutes les composantes socio-politiques de la société burundaise permettant le développement des mécanismes de prévention des conflits et des cadres de résolution pacifique des causes potentielles de conflits.

IV.1.3. Réforme de l'Administration Publique

Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a déjà lancé un programme spécifique visant la fonction publique en vue d'assurer une gestion rationnelle de toutes les ressources humaines (y compris les forces de sécurité et de l'armée), une révision du statut des fonctionnaires, une révision des procédures et une politique de formation cohérente permettant de respecter la transparence et l'intégrité. La gestion unique des salaires de tous les fonctionnaires (civils et militaires) sera effective dès 2008 au niveau du ministère des finances. Des textes juridiques seront adoptés concernant le code de déontologie et la loi fixant les règles de création et de réorganisation et de gestion des services de l'Etat.

Cette vision devrait également miser sur la mise en place de la décentralisation effective et cohérente avec un processus, par étapes, de déconcentration des services de l'Etat pour améliorer le niveau des services de base. Les seuls critères qui devront régir la gestion des ressources humaines et le fonctionnement des administrations sont la compétence, le mérite et l'intégrité en vue de bannir tout esprit de communautarisme et de népotisme.

IV.2. EN MATIERE DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

IV.2.1. Au niveau macroéconomique

Depuis le rétablissement des institutions du pays en 2004, les gouvernements successifs ont engagé plusieurs réformes économiques et structurelles visant redresser les équilibres macroéconomiques et à relancer une croissance durable et équitable. Ces réformes sont actuellement appuyées par plusieurs partenaires en particulier la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement.

Les principaux chantiers en cours ou envisagés pour les trois prochaines années ont essentiellement pour but de i) renforcer les outils de gestion macroéconomique particulièrement la gestion des finances publiques, les modèles de planification macroéconomique, le système statistique nationale et les capacités de suivi évaluation du CSLP. Un des grands défis dans ce domaine est la mise en

place du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) permettant une meilleure adéquation des ressources budgétaires aux objectifs sectoriels à atteindre, une articulation entre le système de programmation des investissements publics et le programme d'actions du CSLP, d'un système de suivi/évaluation des politiques publiques et le relèvement du taux d'exécution des investissements publics ; ii) le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption pour instaurer la transparence dans la gestion des biens publiques, ainsi que l'équité et la saine compétition dans les rapports économiques et sociaux des citoyens entre eux d'une part, et entre l'Etat et les citoyens d'autre part ; iii) l'amélioration de l'environnement légale et institutionnel pour le développement des affaires ; iv) l'amélioration du cadre institutionnel et la poursuite du programme de privatisation.

Le gouvernement va également renforcer les mécanismes de coordination de l'aide pour mieux assurer l'harmonisation des programmes des partenaires et leur alignement aux priorités nationales. A ce sujet, un Plan d'actions convenu entre le Gouvernement et ses partenaires sera mis en place pour la réalisation des objectifs de la Déclaration de Paris. Il faut ici souligner que, sur le plan institutionnel, le mécanisme de coordination de l'aide a été matérialisé à travers la création en décembre 2005 du Comité National de Coordination de l'aide (CNCA). Celui-ci constitue le cadre de concertation entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement.

IV.2.2. Politiques sectorielles plus efficaces

Le relèvement du niveau de vie des populations passe inévitablement par une politique volontariste de croissance économique et une politique budgétaire conciliant les équilibres macro-économiques et la nécessaire protection des couches les plus vulnérables. Le retour de la croissance forte et durable nécessite une mutation du secteur agricole à travers la modernisation des exploitations agricoles et la restructuration/Modernisation des filières d'exportation, tout en résolvant le problème foncier qui risque d'hypothéquer tout le développement du monde rural. La dynamique des secteurs productifs exige également le développement du secteur de l'énergie et des infrastructures de base afin d'épauler les activités économiques. Cette orientation se traduira par des choix budgétaires clairs du gouvernement en matière d'arbitrage des secteurs porteurs de croissance et de changement dans le mode de fonctionnement des marchés de biens et services et des capacités de réponses des secteurs sociaux de base ; elle portera également sur une réduction progressive des dépenses publiques improductives tout en veillant à maintenir un niveau de sécurité suffisant pour attirer les investissements directs étrangers.

IV.3. EN MATIERE SOCIALE

Au niveau social, au-delà des priorités naturelles visant à promouvoir l'accès aux services sociaux de base à toutes les couches de la population, le gouvernement attache une importance particulière à la gestion de la question foncière spécialement dans le cadre de la réinsertion des sinistrés. A ce sujet, il va poursuivre et intensifier les activités de réinstallation et de réintégration des sinistrés, surtout les déplacés et les rapatriés, en adoptant une approche transversale et en impliquant tous les ministères techniques et la société civile dans la recherche des solutions les plus viables.

V. CONTENU ET PORTEE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CSLP

V.1 Orientations générales

La stratégie de développement humain plus ambitieux que le Burundi compte mettre en place durant les prochaines années s'inscrira dans les grandes orientations du CSLP et de l'étude prospective qui est en cours d'élaboration. Le CSLP a été adopté au mois de septembre 2006 et approuvé par les conseils d'administration de la Banque Mondiale et le FMI respectivement les 09

et 13 mars 2007. Le CSLP se traduira par le premier programme d'actions prioritaires pour la 2007-2010. Ce programme d'actions prioritaires centrera ses interventions sur une croissance forte et durable, un développement accéléré du capital humain, un niveau de dépenses conséquent pour la reconstruction du pays et la réintégration des réfugiés et l'efficacité des stratégies de lutte contre le SIDA. Cette nouvelle orientation sera confortée et appuyée par une politique nationale de bonne gouvernance permettant une meilleure rationalisation des ressources financières et un développement respectueux des droits humains et politiques des tous les burundais.

D'ici l'an 2010 le gouvernement se donnera les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs généraux suivants :

- Une réduction du taux de pauvreté d'au moins de 2 % par an, impliquant un taux de croissance annuelle comprise entre 6 et 7 % ;
- Un développement soutenu et efficient des secteurs sociaux impliquant des arbitrages budgétaires conséquents pour améliorer le niveau et la qualité de l'offre des services de base à tous les burundais ;
- Un ensemble d'instruments financiers (micro-finance) et un appui institutionnel pour l'émergence d'un tissu de micro-entreprises et d'exploitations agricoles performantes ;
- Une décentralisation plus effective en donnant plus de moyens budgétaires aux provinces et aux communes afin de les rendre responsables dans la dynamisation de leurs économies locales ;
- une politique de formation professionnelle qui prend en compte le problème des démobilisés, des réfugiés et des enfants orphelins en vue de répondre aux besoins des économies rurales et urbaines ;
- une politique nationale d'aménagement du territoire et de développement régional qui est susceptible d'apporter des solutions à la question foncière et aux choix stratégiques en matière de développement des villages ruraux et de promotion des centres urbains secondaires.
- Une réduction du taux de prévalence du VIH/ SIDA de 3 % à 1,5 % accompagnée d'une prise en charge soci-économique des malades du VIH/SIDA

1) Une croissance forte et durable

La croissance forte et durable devra accorder une attention particulière aux programmes de développement visant les populations du monde rural où sont concentrés les pauvres tout en mettant en valeur les potentialités de certains secteurs comme les mines, le tourisme, le commerce et les industries de transformation. Cela se traduira par :

- **l'intensification des cultures vivrières** en vue de réduire les déficits alimentaires en améliorant la productivité (grâce à une meilleure maîtrise des facteurs de production) et l'accès sécurisant à la terre ;
- **Le développement des cultures de rente en particulier le café et le thé** en accélérant les réformes structurelles et la modernisation des exploitations agricoles ;
- **l'intensification des productions animales et ses dérivés** en reconstituant le cheptel et en encourageant l'association agriculture-élevage ainsi que le développement des produits dérivés de l'élevage (lait, fromage, etc.) ;
- **le développement des cultures fruitières** comme la mangue, les agrumes, le haricot vert, l'oignon, etc. ;
- **le développement des activités non agricoles** en milieu rural pour créer de nouveaux emplois en raison des limites du secteur agricole ;

- le développement du **Tourisme et secteur minier** qui connaît un début de relance pour diversifier les sources de devises et créer de nouveaux emplois tout en respectant l'environnement et la préservation des ressources naturelles ;
- **L'appui au secteur du bâtiment et des travaux publics** qui est de nature à créer le maximum d'emplois temporaires et permanents tout en accordant plus d'attention aux techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), générateur d'emplois et source de création de micro-entreprises ;
- **Le développement de l'artisanat** en mettant un dispositif approprié de formation et d'incitations financières dans toutes les provinces du pays ;
- **L'extension et l'intensification du secteur de la micro-finance** pour accompagner les petites initiatives communautaires et individuelles dans leurs activités productives.

2) *Un niveau de dépenses d'investissement conséquent pour la reconstruction des infrastructures du pays*

La crise socio-politique et la guerre qui ont secoué le pays depuis 1993 ont ruiné l'économie et détruit les infrastructures de base. Les routes, les pistes rurales, les équipements de production et les infrastructures sociales ont subi de destruction et un niveau de délabrement très avancé. Une mise à niveau de toutes ces infrastructures urgentes pour créer les meilleures conditions de normalisation de la vie quotidienne des populations s'impose. A cela s'ajoutent les efforts à réaliser en direction des réfugiés et des déplacés qui ont besoin d'habitations et de certaines infrastructures sociales de base (école, centre de santé et eau potable). Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, envisage d'initier des programmes spécifiques à modalités d'exécution particulières pour accélérer le rythme de réalisation des pistes d'accès, de construction de villages ruraux et la réalisation de certaines infrastructures de base.

3) *Un système d'allocation des ressources budgétaires compatibles avec les OMD*

Le rattrapage du retard en matière de développement humain exigera des dépenses sociales (éducation, santé, VIH/SIDA et protection des groupes vulnérables) compatibles avec les OMD. En attendant le chiffrage exact des OMD, le gouvernement entend inscrire les dépenses de ces secteurs dans une tendance de croissance significative permettant de porter le niveau des dépenses sociales à l'horizon 2010 à 12,5 % du PIB. Le niveau de dépenses par rapport au PIB serait de 8 % pour le secteur de l'éducation, 3 % pour la santé contre respectivement 3,9 % et 0,7 % en 2002.

Tableau 2 : Niveau de dépenses sociales pour un développement humain ambitieux à l'horizon de 2010

Catégories des dépenses	2002	2010
Dépenses éducation/PIB	3,9 %	8 %
Dépenses Santé/PIB	0,7 %	2,5 %
Dépenses VIH/SIDA/PIB	0 %	1 %
Dépenses Groupes vulnérables/PIB	0,2	1 %

4) *Une participation plus soutenue et encore plus large des populations dans le choix et la gestion du développement*

Le CSLP a été l'occasion la plus importante pour susciter un débat national large sur la stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, le processus participatif du CSLP a duré près d'un an, entre 2005 et 2006. Trois étapes importantes ont été respectées :

- Consultations des populations dans les provinces : près de 145 organisations de la société civile dans toutes les provinces du pays ont pris part à toutes les réflexions et propositions ;
- Consultations thématiques : quatorze composantes sectorielles et thématiques ont été organisées, 840 participants ont participé à l'analyse de la pauvreté et aux propositions sectorielles pour inverser la tendance d'appauvrissement de la population burundaise ;
- Consultations avec le parlement : les parlementaires ont apporté des éclairages intéressants sur la portée sociale, économique et spatiale de certaines actions du CSLP tout en précisant leur rôle dans le processus de mise en œuvre et de suivi du CSLP.

Ce processus a permis de dégager certaines préoccupations des populations, en particulier la mise à disposition des organisations de base l'expertise technique requise selon les domaines d'intervention, le développement du partenariat entre les communautés et le gouvernement dans la mise en œuvre du CSLP et la participation de façon active des populations dans le suivi et le contrôle de mise en œuvre des actions du CSLP. Cette dynamique participative a également été prolongée dans le cadre du processus d'élaboration du programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP. Cette orientation sera poursuivie et étendue dans les domaines suivants :

- le renforcement du rôle économique et social des organisations communautaires dans la gestion et le suivi des actions de réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des organisations communautaires ;
- la mise à disposition des populations locales des fonds de développement communautaire, gérés selon des procédures simples, transparentes et décentralisées.

V.2. Le programme d'actions prioritaires 2007-2010

Le CSLP constitue le cadre de référence de toutes les politiques publiques du gouvernement. Le PAP 2007-2010 actuel, faisant objet de support technique pour la Table Ronde du 24 et 25 mai 2007 se veut être l'instrument privilégié pour l'opérationnalisation du CSLP dans les prochaines années. Il a été conçu suivant les quatre axes stratégiques du CSLP dont :

- L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ;
- La promotion d'une croissance économique durable et équitable
- Le développement du capital humain ;
- La lutte contre le VIH/SIDA;

En matière d'*amélioration de la gouvernance et de la sécurité*, les priorités du gouvernement seront la sécurité et le renforcement de l'Etat de droit. L'objectif sera de rétablir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire dans des conditions de sécurité maximale. Cela passera par : (i) la consolidation des accords de paix ; (ii) la poursuite des programmes de démobilisation, de désarmement et d'intégration jusqu'à la stabilisation des effectifs des militaires et des policiers ; (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité ; (iv) le désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères. La durabilité de la sécurité est tributaire de l'existence d'un Etat de droit et de bonnes pratiques de gouvernance permettant d'éviter le développement de la corruption et des actes de non respect des droits humains. Dans cette perspective, le gouvernement se fixe plusieurs priorités, en particulier le renforcement de l'indépendance de la justice et la confiance des justiciables à son égard, ainsi que la modernisation de l'administration pénitentiaire et le respect des droits des détenus.

Le gouvernement a élaboré une politique nationale de bonne gouvernance avec l'appui des partenaires au développement du secteur. Cette politique vise le renforcement de la culture démocratique, la promotion d'une administration publique efficace et le renforcement des structures de planification et de gestion économique. Plus spécifiquement, il s'agira de promouvoir un mode de fonctionnement des administrations publiques plus efficient, au service du développement humain. La décentralisation effective constituera un levier d'actions stratégiques pour réduire la pauvreté et promouvoir la gouvernance locale. La bonne gouvernance sera abordée dans des termes plus ambitieux liant toutes les forces vives du pays pour les inscrire dans une démarche de pacte national pour la paix et la prospérité de tous les burundais. La réconciliation nationale et la reconstruction du pays peuvent prendre plusieurs années.

Au niveau de la *promotion d'une croissance économique durable et équitable*, l'objectif est la mise en œuvre d'un plan de relance économique qui vise une croissance de 6 % à 7 %, en moyenne annuelle, et le doublement du PIB par habitant sur une période de 15 ans. Les secteurs porteurs de cette croissance forte et durable sont l'agriculture, l'industrie et l'artisanat. Cette forte croissance sera soutenue progressivement par le secteur privé dans la dynamisation des activités économiques. Elle nécessitera une aide publique au développement substantielle, un approfondissement des réformes structurelles et le rétablissement d'une situation d'équilibre des fondamentaux macroéconomiques. Le secteur agricole sera le moteur de cette croissance, en misant sur les cultures vivrières et d'exportation ainsi que sur l'élevage et la pisciculture. Le développement rural sera également appuyé en vue de développer la pluriactivité permettant la diversification des revenus du monde rural.

Pour le *développement du capital humain*, la priorité sera donnée aux actions visant, à moyen terme, le retour aux performances d'avant le conflit et l'accélération du processus pour se rapprocher des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Cela se traduira progressivement par un système d'allocations budgétaires plus conséquentes permettant d'augmenter les budgets des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

Dans le domaine de l'éducation, les priorités seront la généralisation de l'enseignement primaire gratuite et l'amélioration du rendement du système scolaire. La politique du gouvernement axera ses actions sur la construction, la réhabilitation et l'extension des infrastructures d'éducation, surtout en faveur des régions les plus défavorisées. Elle se traduira par des actions multiformes de formation des formateurs et des enseignants de qualité en quantité suffisante, ainsi que par la mise à disposition d'un matériel didactique et des supports pédagogiques adaptés.

Au niveau du secteur de la santé, sur la base de sa Politique Nationale de Santé (PNDS), élaborée en 2005, les actions envisagées visent : (i) la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale ; (ii) la réduction du taux de mortalité infantile et juvénile ; (iii) la réduction de la prévalence des maladies transmissibles, carencielles et de la malnutrition ; (iv) le renforcement de la performance du secteur de la santé par l'amélioration de l'accès aux services et de la qualité des soins. Cette politique se traduira également par le développement de mécanismes de contractualisation dans le secteur de la santé pour offrir des prestations de qualité aux populations.

Enfin, pour la *lutte contre le VIH/SIDA*, il s'agira d'amplifier les actions entreprises qui ont commencé à produire leurs effets par la réduction du taux de prévalence. Les principaux volets de la nouvelle stratégie sont : i) la réduction de la transmission du VIH/SIDA, ii) la promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA, iii) la réduction de la pauvreté des personnes vivant avec le VIH/SIDA et iv) le renforcement de la gestion et la coordination d la réponse multisectorielle au VIH/SIDA.

Le Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP est structuré en 17 programmes et sous-programmes distincts pour un volume global de financements de 1.320,2 millions \$ dont 785,5 millions \$ sont déjà acquis. Près de 40 % (38,6 %) des 785,5 millions \$ sont orientés vers les secteurs productifs et d'infrastructures d'appui à la production et 29 % vers les secteurs sociaux. Les projets et actions liés à la question de la gouvernance absorberont 26,5 % des investissements programmés (financements acquis et alloués aux différents secteurs de la sécurité).

Les financements additionnels permettant la mise en œuvre du CSLP dans des bonnes conditions sont de 534,7 millions \$ pour la période 2007-2010. Ces financements seront orientés, avant tout, vers les secteurs productifs et les infrastructures (51 %) au détriment de la sécurité (12 %). Le secteur de l'énergie accapara 7,6 % des nouveaux financements. L'Etat, dans le cadre de son budget d'investissement contribuera à hauteur de 141,6 millions \$ pendant les trois ans du PAP soit 26 % des nouveaux financements à rechercher. Les contributions nettes attendues de la part des partenaires au développement sont de **393,1 millions \$**. A cela s'ajoutent, les appuis budgétaires de **247,8 millions \$**.

En résumé les financements additionnels requis pour la mise en œuvre du PAP CSLP et les appuis budgétaires sont résumés dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Besoins en financements pour la période 2007-2010 (en millions \$)

Nature de financements	2007	2008	2009	2010	Total
1. PAP CSLP additionnel	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7
2. Financements internes (Budget de l'Etat)		- 39,8	- 46,8	- 55	-141,6
3. Financements à rechercher	23,1	101,7	137,8	130,5	393,1
1. Besoins d'appuis budgétaires	85,5	86,6	96,0	100,0	368,1
2. Appui budgétaire acquis	70,3	50,0			120,3
3. Appuis budgétaires à rechercher	15,2	36,6	96	100	247,8
Total financements à rechercher	38,3	138,3	233,8	230,5	640,9

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du PAP CSLP seront articulés autour de quatre dispositifs distincts mais complémentaires : i) Un cadre d'orientation politique pour la mise en œuvre du PAP-CSLP, ii) Un dispositif de suivi de l'exécution du PAP CSLP, iii) un dispositif de suivi de la pauvreté et du bien être des populations et iv) un dispositif d'évaluation et d'actualisation du CSLP. Ces trois dispositifs seront pilotés par la Deuxième Vice Présidence dans le cadre du Comité Inter Ministériel de Suivi des Réformes Economiques (CIMSRE). Ce comité organisera périodiquement des réunions de coordination et de mise en commun. Un rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP sera examiné par un conseil des ministres spécial avant sa diffusion aux partenaires au développement.

VI. Conclusion

L'analyse des flux d'aide au développement du Burundi de ces dernières années montre que la tendance est à la reprise, mais le niveau d'aide de 1992 n'a pas encore été rétabli. En effet, l'aide au développement par habitant et par an est passée de 51 \$ en 1992 à 10 \$ en 1998. L'année 2001, avec un ratio de 21 \$ marque la reprise de la coopération internationale. En 2006, le niveau d'aide par habitant se situe à 36 \$. Pour la période 2007-2010, les flux d'aide (financements acquis) s'inscrivent dans une fourchette de 30 à 35 \$ par habitant et par an. Les flux sont encore influencés par les aides humanitaires qui sont souvent difficiles à inventorier.

Le gouvernement a besoin de plus de moyens pour engager son programme de mise en œuvre du CSLP. L'objectif au cours des trois prochaines années est d'atteindre avec l'appui de nos partenaires, le ratio de 44 \$ pour permettre d'engager de véritables politiques publiques de redressement de l'économie et de consolidation de la paix. Cet objectif permettrait d'escompter un volume de financements extérieurs d'au moins 300 millions par an. Il faut rappeler qu'on estime que pour atteindre les OMDs en 2015, les pays à faibles revenus ont besoin d'une aide d'environ de 110 \$ par habitant et par an.

Le gouvernement est également conscient du fait qu'il doit améliorer ses capacités pour réussir la reconstruction du pays, tout en sachant que la contribution des partenaires extérieurs reste encore indispensable pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie de développement et des actions prioritaires du CSLP. Cette aide sera dirigée vers les secteurs prioritaires pouvant impulser une nouvelle dynamique de la croissance économique et de l'amélioration du niveau des services de base ainsi que de l'amélioration de la gouvernance politique et judiciaire.

Il est établi que les problèmes que soulèvent la mobilisation et l'utilisation efficiente de l'aide extérieure sont imputables à la fois aux procédures, à la faible maîtrise du cycle du projet et à la programmation des projets. La faible maîtrise du cycle du projet entraîne souvent des retards dans la mise en œuvre des priorités arrêtées, tout comme les conditions à remplir pour les appuis budgétaires.

Tenant compte de cette situation, notre gouvernement, soucieux d'accélérer la mise en œuvre des investissements publics, poursuivra ses efforts pour améliorer les procédures budgétaires et rendre effectif le nouveau code des marchés publics. Des actions de renforcement des capacités techniques de structures telles que l'ABUTIP seront également engagées, tout en créant des antennes régionales pour faciliter l'exécution des projets dans les provinces. Des efforts de mise à niveau des services de programmation et financiers des ministères techniques seront aussi entrepris pour inscrire le plus rapidement possible les flux d'aide dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

Le gouvernement burundais souhaite que la communauté internationale, après avoir soutenu le processus qui a ramené la légalité institutionnelle au Burundi, puisse consolider les acquis de ce dernier à travers un appui financier conséquent de ce Programme destiné à réhabiliter le peuple burundais dans ses aspirations de bien être et d'épanouissement économique et politique.